



## Assainissement non collectif

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

## Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-emplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

*Table des matières*

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. Présentation du territoire desservi .....	2
1.2. Mode de gestion du service .....	2
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0).....	2
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Modalités de tarification .....	4
2.2. Recettes de la CCBR .....	5
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>6</b>
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) (indicateur officiel).6	
3.2. Taux de conformité réel .....	7
3.3. Nombre de contrôles réalisés en 2022 .....	7
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>8</b>
4.1. Montants financiers des travaux réalisés .....	8
4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	8

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de communes Bretagne romantique
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement non collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service**
  - Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service) :  
Bonnemain, Cardroc, Combours, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Lanrigan, Les Iffs, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Mesnil-Roc'h, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Thual, Tinténiac, Trimer, Trémeheuc, Trévérien
- **Existence d'une CCSPL**       Oui       Non
- **Existence d'un zonage**       Oui, date d'approbation :       Non
- **Existence d'un règlement de service**       Oui, date d'approbation : 2022       Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 17 051 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 35 366 (Insee 2018)

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 48 ,35 % au 31/12/2022.

#### 1.4. *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 100 (100 en 2021).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 sont les suivants :

Prestations	Tarif 2022	Tarif 2023
<i>Indice des prix à la consommation INSEE - hors tabac</i>	<i>octobre 2021</i>	<i>août 2022</i>
	<i>106,42</i>	<i>112,63</i>
Contrôle de conception	84 €	89 €
Contrôle de conception complémentaire	42 €	44 €
Contrôle de réalisation	105 €	111 €
Diagnostic vente	154 €	163 €
<b>Contrôle de fonctionnement (annualisé)</b>		<b>14,9 €</b>
Contrôle de fonctionnement ( <b>habitations avec puits, installations collectives et habitations alimentées par CEBR</b> )	110 €	<b>116 €</b>
Contrôle de raccordement sur assainissement existant, assainissement groupé ou station agricole	31 €	<b>33 €</b>
Déplacement sans intervention	21 €	<b>22 €</b>
Contre-visite suite à contrôle de fonctionnement et réalisation	52 €	<b>56 €</b>
<b>Pénalité (Vente, Non-conformité CSP, Non-conformité santé et non-conformité dans les PPC) majoration 100%</b>	378 €	<b>400 €</b>
<b>Pénalité (Vente, Non-conformité CSP, Non-conformité santé et non-conformité dans les PPC) majoration 200%</b>		<b>600 €</b>
<b>Pénalité (Vente, Non-conformité CSP, Non-conformité santé et non-conformité dans les PPC) majoration 300%</b>		<b>800 €</b>
<b>Pénalité (Vente, Non-conformité CSP, Non-conformité santé et non-conformité dans les PPC) majoration 400%</b>		<b>1 000 €</b>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [24/11/2022](#) effective à compter du 01/01/2023 fixant la grille tarifaire 2023 (2022-11-DELA-121)

## **2.2. Recettes de la CCBR**

	Exercice 2021	Exercice 2022
Facturation du service obligatoire en €	170 419,50	219 317,57
Facturation du service facultatif en €		
Autres prestations auprès des abonnés en €		
Contribution exceptionnelle du budget général en €		
Autre en € : .....		

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) (indicateur officiel)

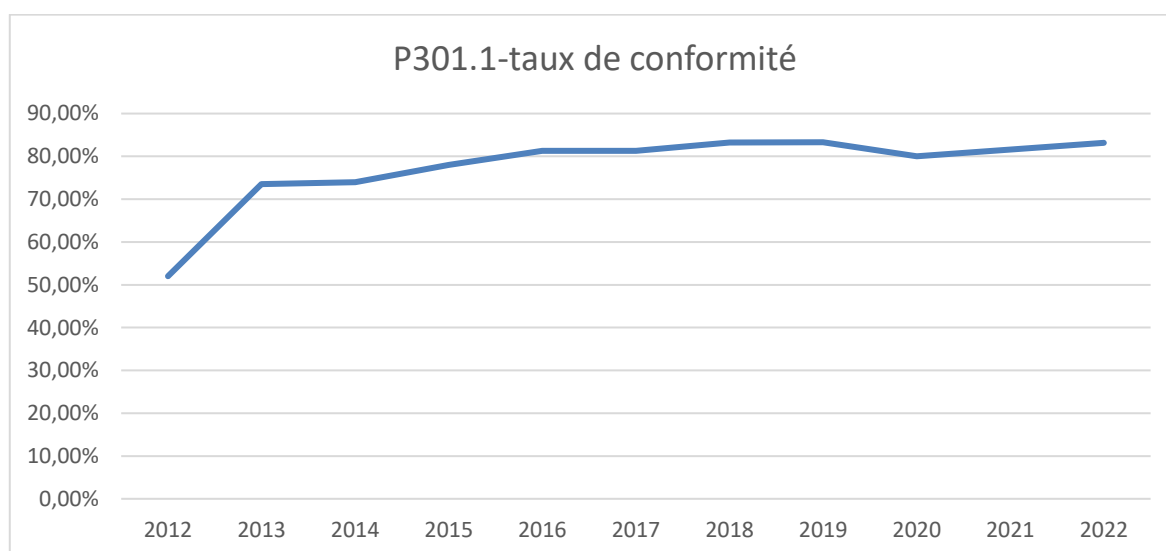
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

**Attention :** cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	4 698
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7 798
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 789
Taux de conformité en %	83,19



### 3.2. Taux de conformité réel

Taux de conformité =  $\frac{\text{Nombre d'installations conformes}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} \times 100$

	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes	4 698
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7 798
Taux de conformité	60,25%

### 3.3. Nombre de contrôles réalisés en 2022

Type de Contrôle	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation
Bon fonctionnement *	528	957	81,25%
Vente	219	176	-19,63%
Conception	262	219	-16,41%
Réalisation	122	201	64,75%
Total	1 131	1 553	37,31%

\*358 contrôles de bon fonctionnement réalisés par SAUR.



## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers des travaux réalisés*

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de 15 556,76 € : achat d'un véhicule.

### 4.2. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

Projets réalisés en 2022	Montants prévisionnels des travaux en €
Annualisation de la redevance CBF au 01/01/2023	
Majoration des pénalités dans le cadre des ventes (jusqu'à 400%) à partir du 01/01/2023	
Extension des pénalités aux installations non-conformes (CSP et PPC). Délais de 4 ans à partir du 01/09/2022	

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
RAS	